



## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Ameli : faire une procuration

[Accéder au Service en ligne](#)

Vous cliquez sur la rubrique "Mes démarches" et sélectionnez "Faire ou révoquer une procuration en ligne".

Vous renseignez les informations personnelles liées à la personne qui vous représentera.

Une fois votre demande validée, vous imprimez la procuration et la remettez datée et signée à votre représentant.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R62627>